

DELIBERATION n° 70-17

du 1er DECEMBRE 1970

Portant approbation de la Décision Modificative n° 2  
du Budget 1970

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n° 2 du Budget 1970.

En conséquence de cette décision modificative, le budget est arrêté ainsi qu'il suit :

En recettes

Section I .....	91.538.372
Section II .....	<u>236.575</u>
Total ...	91.774.947

En dépenses

Section I	
A. Etudes et interventions	105.177.890
B. Fonctionnement .....	<u>8.569.699</u>
Total .....	113.747.589

./..

## Section II

A. Etudes et Interventions ... 10.827.175

B. Immobilisation ..... 639.666

Total ..... 11.466.841

Total des dépenses ..... 125.214.430

l'équilibre entre les recettes et les dépenses est réalisé par une diminution du fonds de roulement de 33.439.483 francs.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration